

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONDIAL VALOR
Part AD (Distribution) FR001138205
 OPCVM soumis au droit français
 Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de mener une gestion diversifiée flexible, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par le biais d'une gestion discrétionnaire, associant des produits à dominante actions et des produits à dominante taux. Le Fonds investira essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières de l'OCDE, via des OPC (dont des ETF) : OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle ou des valeurs en direct. Le FCP n'est pas géré en référence à un indicateur de référence.

Le FCP fait l'objet d'une stratégie de gestion active et discrétionnaire qui utilise le principe de diversification des investissements entre les différentes classes d'actifs, principalement via des OPC et/ou ETF. Ainsi le FCP est exposé :

- de 0 à 140% de son actif net aux marchés actions de toutes zones géographiques de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations boursières, avec toutefois une limite de 40% en petites capitalisations,
- de 0 à 100% de l'actif net aux marchés obligataires, aux produits de taux et au marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés de toutes durations et sensibilités. Aucun critère relatif à la notation (ou jugé équivalent par la société de gestion) n'est imposé au gérant avec toutefois une limite de 40% en titres jugés à caractère spéculatif (high yield) par la société de gestion.

Le FCP pourra être exposé aux pays émergents sans limite via des OPC et/ou ETF taux.

Le FCP pourra investir sur des obligations convertibles, via des OPC/et/ou ETF et/ou en direct, dans la limite de 50% de l'actif net.

Le Fonds pourra être exposé de 0 à 30% de l'actif net aux marchés des matières premières par l'investissement en ETF spécialisés sur ces marchés.

Le FCP pourra investir de 40 à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de 0 à 30% de l'actif net en FIA français ou européens

destinés à des investisseurs non professionnels, et de 0 à 70% de son actif net en ETF agréés conformément à la Directive 2009/65/CE.

La sélection des classes d'actifs, des zones géographiques, des secteurs ou style de gestion, ainsi que la pondération que le gérant souhaite affecter à chacun d'eux, est fonction de ses anticipations sur les risques et les opportunités de marché, de ses convictions.

Le Fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif sur les devises autres que l'Euro. Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme français ou internationaux, des pays membres de l'OCDE, ainsi que sur des opérations de change à terme négociées de gré à gré, dans une optique d'exposition et/ou de couverture contre les risques actions, de taux, et de change des marchés. Le FCP pourra être surexposé jusqu'à 140% de l'actif net du Fonds.

Remboursement des parts : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire. La valeur liquidative est établie chaque vendredi (J) de bourse ouvert à Paris, non férié en France. Elle est calculée en J+1 ouvert et publiée le lendemain ouvert du jour de calcul (J+2). En cas de jour férié, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de valorisation, avant 10h00.

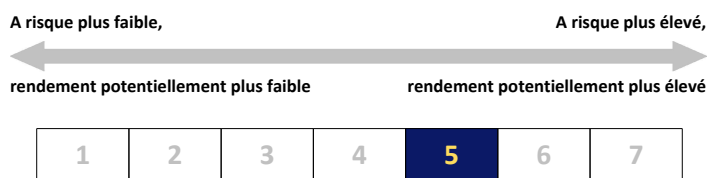
Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande (J+3).

Recommandation : La recommandation pour cet OPCVM est qu'il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Il s'adresse à des investisseurs qui souhaitent investir leur capital par le biais des actions internationales et qui acceptent de s'exposer à un risque actions important. Le FCP ne peut être souscrit par des « US Persons ».

Autres informations : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La part AD capitalise et/ou distribue (et/ou reporte) les sommes distribuables.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa stratégie de gestion discrétionnaire, et notamment de son exposition aux marchés d'actions.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, la valeur des obligations dans lesquelles est investie le Fonds directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC et/ou ETF, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,76%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,06% à la dernière clôture de l'OPCVM
15% TTC de la performance du FCP au-delà d'une performance annuelle du FCP de 8%, sur une période de calcul de 1 exercice. La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de la part (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à 8% prorata temporis. La commission de surperformance est cristallisée à la clôture de chaque exercice comptable, dans le respect des modalités de calcul et prélèvement décrites dans le prospectus.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

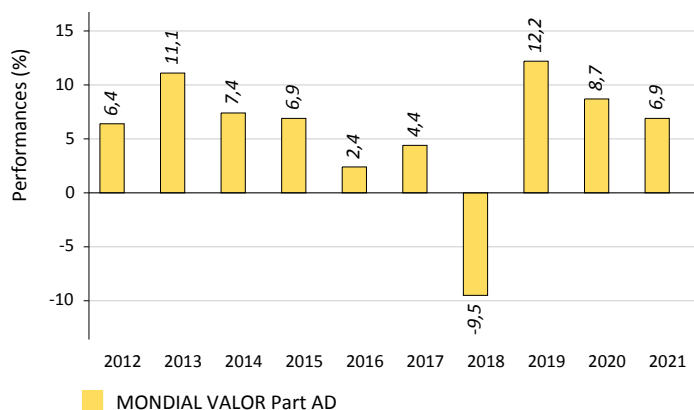
Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Les données de performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Date de création de l'OPCVM : 15 décembre 2011

Date de création de la part : 15 décembre 2011

Devise de référence : Euro.



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.montpensier.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de l'OPCVM sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.